

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 6 novembre 2009

**Service instructeur**  
Service Tarification des Etablissements  
Sociaux

N° CP-2009-14-4-2

**Service consulté**

**ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES  
HANDICAPEES  
AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2009**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet, suite à l'application du règlement financier et sur la base des autorisations de programme votées au budget primitif 2009 d'un montant de 15 835 060 € et à la décision modificative n° 2 2009 d'un montant de 4 160 €, de décider de l'affectation par opération des autorisations de programme millésime 2009, dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.*

Par délibérations du Conseil Général n° 2008-5-4-1 et n° 2008-5-4-2 du 11 décembre 2008 ont été respectivement votés le montant de 12 961 180 € pour les programmes I 214 (subventions d'investissement dans les maisons de retraite) et le montant de 856 890 € pour le programme I 224 (subventions d'investissement en faveur des foyers pour adultes handicapés). Par délibération du Conseil Général du 23 octobre 2009 a été voté le montant de 4160 € pour le programme I 214 (subventions d'investissement dans les maisons de retraite).

L'application du règlement financier du Conseil Général impose l'affectation de ces autorisations de programme.

Il vous est donc proposé :

- d'attribuer les subventions d'un montant total de 81 400 € telles que figurant au tableau annexé au rapport,
- de bien vouloir décider de l'affectation par opération pour les programmes I 214 subventions d'investissement dans les maisons de retraite et I 224 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les

dépenses seront imputées au chapitre 204, natures 204178 et 2042, fonctions 53 et 52 pour les subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

## ANNEXE AU RAPPORT N°

### Actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées

#### Affectations d'autorisations de programme millésime 2009

Type de programme	Bénéficiaire - Nature de l'opération	Autorisations de programme (AP) à affecter
<b><i>I. Actions en faveur des personnes âgées</i></b>		
I 214	Etablissement d'Herbergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHAPD) RIEDISHEIM Acquisition de mobilier pour les 65 lits d'EHPAD de la nouvelle construction	67 600 €
	<b>Sous Total AP à affecter</b>	<b>67 600 €</b>
<b><i>II. Actions en faveur des personnes handicapées</i></b>		
I 224	APEI HIRSINGUE Acquisition de mobilier pour les 15 places du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs (FAHT)	13 800 €
	<b>Sous Total AP à affecter</b>	<b>13 800 €</b>
	<b>Total AP à affecter</b>	<b>81 400 €</b>